



Comment réagir face à l'incompétence d'un maître d'école?

Par **Gaetane**, le **11/05/2009** à **13:47**

Bonjour,

voilà 5 ans que j'ai inscrit mes 3 enfants dans une école privée, cette année mon troisième enfant est passé au ce2, une classe que je connais puisque mes 2 filles s'y sont succéder. Voyant que mes fils n'avaient pratiquement pas de leçon à apprendre, pas de devoir et très peu d'évaluation à faire signé, j'ai commencé à m'inquiéter et je lui est demandé de ramener tous ces cahiers.

J'ai pu constater et nous étions au mois de février que mon fils ne faisait que des additions depuis le début de l'année aucun cahier d'exercice, et une seule dictée de une phrase depuis le début de l'année.

J'ai donc contacté le maître et la directrice pour un entretien avec plusieurs parents aussi inquiet que moi.

Là le maître refuse de nous recevoir mais la directrice elle accepte.

Je lui montre les cahiers de mon fils et elle n'en croit pas ses yeux, elle finit par nous promettre de faire quelque chose mais nous préviens que ses possibilités sont limitées!

Nous sommes presque à la fin de l'année, mon fils quitte l'école l'année prochaine et je ne veux pas que le maître et la directrice s'en sorte aussi bien.

De plus, je n'ai pas non plus envie que d'autres enfants soient victimes d'un maître négligent!

J'ai discuté avec une autre maîtresse qui m'a confirmé mes craintes en me disant que tous le monde était au courant de la négligence de ce maître! Mais qu'on ne se balance pas entre maître d'école.

Merci pour votre attention à ce cas
Mes salutations cordiales

Marie Bouquet

Par **Tisuisse**, le **11/05/2009** à **23:09**

Bonjour,

Si votre école privée n'est pas sous contrat avec l'Etat, la seule solution est de changer d'école.

Si votre école privée est sous contrat avec l'Etat, avec les autres parents d'élèves informez l'inspecteur de circonscription et l'inspecteur d'Académie chargé du 1er degré. Les choses changeront.

Par **Gaetane**, le **11/05/2009** à **23:25**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Pourriez vous me dire comment faire pour trouver les adresses de l'inspecteur de circonscription et l'inspecteur d'Académie.

Peut etre tous simplement sur les pages jaunes?

Désolé de vous importuner mais je suis vraiment novice en la matière!

Par **Tisuisse**, le **11/05/2009** à **23:51**

C'est, théoriquement affiché dans le hall de l'école, sinon, les pages jaunes d'internet.

Par **Gaetane**, le **12/05/2009** à **13:08**

Merci beaucoup

Je suis vraiment désespéré, encore aujourd'hui mon fils rentre et me raconte:" maman on a fait l'évaluation sur les continents mais je ne comprend pas mon maitre nous a fait ouvrir notre cahier de cour, alors on a eu toutes les réponses!" Nous allons avoir un A !!!!

Par **Marion2**, le **12/05/2009** à **14:08**

Bonjour,

Comme vous l'a dit Tisuisse, si votre école privée est sous contrat avec l'Etat, saisissez l'Inspecteur d'Académie.

En principe, votre Mairie pourra vous communiquer les coordonnées de l'Inspection Académique.

Il n'y a pas de parents délégués dans cet Etablissement ?

Cordialement.